

## Les S.A.V. qui abusent

Par **nonomayor**, le **02/02/2005** à **20:59**

Voilà alors j'ai acheté une television

Cette television était défectueuse, je l'ai emmené au S.A.V. 2 jours plus tard et j'ai demandé a ce qu'elle soit remboursé puisque leur publicité est "satisfait ou remboursé". les conditions du remboursement étaient: \*rapporté sous 15 jours

\*sans trace d'utilisation

\*Dans l'emballage d'origine

\*pas pour les produits d'hygiene

\*sur presentation de la facture

Bon alors j'ai rapporté la télévision dans son emballage, et toutes les conditions étaient respectées. Et alors imaginez ce qu'on m'a répondu..."vous avez ouvert le carton, le scotch qui a servi a la fermeture de l'emballage d'origine est enlevé donc c'est une trace d'utilisation, donc vous ne remplissez pas les conditions de remboursement, donc on ne peut pas vous rembourser".....Je suis resté quelque seconde bouche bée

Pour finir je lui ai énoncé l'article 1134 al3 du code civil (bonne foi des conventions) et il a répondu je cite "galere un juriste, je vai chercher le responsable" et pour finir ils m'ont remboursé.

Non mais serieusement vous trouvez pas que c'est abusé?

Par **mathou**, le **02/02/2005** à **21:51**

J'adore sa réplique lol Image not found or type unknown

Ca signifie que ceux qui ne protestent pas comme toi ne peuvent pas se faire rembourser ?

Image not found or type unknown

C'est aberrant. Avec ma poisse habituelle, pourtant, je crois que ça ne m'est arrivé que deux ou trois fois... la dernière en date étant mon chargeur de portable à 25 euros tout neuf qui a explosé sans raison alors que nous l'avions depuis deux heures. On m'en a fourni un autre sans rien me faire payer et avec un sourire contrit. Mais c'est vrai que le type du SAV est souvent filou d'après ce que j'ai entendu. J'aimerais savoir protester comme tu l'as fait !

Par **J.Durand**, le **02/02/2005** à **21:57**

LOOOOL

Par **mathou**, le **02/02/2005** à **22:07**

En parlant de ça, au fait... une de mes amies a été intoxiquée par son voisin de cité U qui fumait des herbes, et elle est allée se plaindre en sortant de l'hôpital à l'administration. Dès

qu'elle a parlé de dommage, de préjudice et de lien de causalité... elle a été écoutée

:P

Les juristes sont-ils les prédateurs naturels des arnaqueurs ?

Par **J.Durand**, le **02/02/2005** à **22:16**

:X

Ils en font leur gagne pain en tout cas

Par **nonomayor**, le **03/02/2005** à **12:02**

[quote:1oi245dh]Les juristes sont-ils les prédateurs naturels des arnaqueurs ?

[/quote:1oi245dh]

:P

j'aime bien ta phrase

En même temps je suis pas un vrai juriste...je suis en première année...mais bon je crois qu'il y a un bon filon à exploiter: faire une permanence dans les services après vente et vendre de l'aide juridique aux bonnes gens qui se font littéralement escroquer

Par **Yann**, le **03/02/2005** à **12:47**

[quote="mathou":31rmob0y]

:P

Les juristes sont-ils les prédateurs naturels des arnaqueurs ?

Bien joué! Même s'il nous arrive à nous aussi de nous faire avoir.

C'est honteux de voir des pratiques commerciales pareil! Ca mérite que des dénonciations à des associations de consommateurs!

Par **vins2050**, le **03/02/2005** à **13:41**

:P

[quote="mathou":24wrxicv]Les juristes sont-ils les prédateurs naturels des arnaqueurs ?  
[/quote:24wrxicv]

non ils sont arnaqueurs tout court et c'est pas au vieux singe qu'on apprend à faire la grimace comme on dit: :wink:

ok je sors

Par **nonomayor**, le **03/02/2005** à **15:33**

Hé ho c'est quoi ces gens de médecine qui se permettent de critiquer ? hein non mais!!! Te connaissant si tu arrives à avoir médecine, il va te falloir de bons juristes et avocats pour te défendre, vu le nombre de patients que tu vas esquinter...lol

Par **Olivier**, le **03/02/2005** à **17:25**

bon c'est un problème très simple. Au bout de combien de temps as tu rapporté la télé ? Si c'est immédiat il n'y a aucun problème. La loi te donne droit à une garantie de conformité dans le cadre de la vente, et tu peux donc l'invoquer pour obtenir remplacement de l'appareil ou sa réparation.

Par **nonomayor**, le **03/02/2005** à **17:37**

Je l'ai rapporté 2 jours après l'achat, mais le problème était surtout sur la publicité satisfait ou remboursé: on refusait le remboursement sous prétexte que j'avais ouvert le carton(proprement je précise), en effet comment tester le matériel si on ouvre pas le carton ???

Par **Olivier**, le **03/02/2005** à **17:39**

oui mais là au niveau de la pub est-ce que c'est précisé pour les pubs que la proposition est contractuelle ou non ? Si c'est pas précisé ils sont obligés... Bon de toute façon je vais te rechercher les textes applicables en l'espèce, ça devrait suffire à les faire taire !

Par **nonomayor**, le **03/02/2005** à **18:44**

:wink:

Merci bcp mais c'est bon c'est arrangé, ils ont pris peur et m'ont remboursé Image not found or type unknown. Mais je disais ça pour dénoncer les pratiques abusives si l'on ne montre pas sa détermination

Par **mathou**, le **04/02/2005** à **03:32**

[quote="vins2050":2zs1idao]non ils sont arnaqueurs tout court et c'est pas au vieux singe qu'on apprend à faire la grimace comme on dit  
[/quote:2zs1idao]

:lol:

Y a du vrai Image not found or type unknown

Mais établir une permanence devant les stands pour déjouer les p<sup>u</sup>viles stratégies des SAV

nous vaudrait quelques coups de pieds au derrière, je pense... Image not found or type unknown

Je penche pour la solution de Yann, en plus radicale : cumuler les adhésions dans des associations de consommateurs, et dès que le ton monte, sortir sa petite carte " Que choisir " en arborant un sourire en tranche de pastèque.

C'est plus facile de laisser passer, je pense. Les SAV font les patibulaires, les victimes se désabusent souvent. Le mal que j'ai eu chez \*\*\*\*\*, avec mon forfait qui ne redémarrait jms le 1er, et que je devais appeler pour demander qu'ils l'activent... à la fin, j'ai eu vingt euros de communications gratuites pour les dérangements occasionnés. Mais après avoir ronchonné

auprès du big boss Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **04/02/2005** à **17:08**

[url:2i2064jj]http://www.anonz.net/stop-arnaques/index.php[/url:2i2064jj]

J'ai reçu l'adresse par mail, vous connaissez ?

:shock:

Image not found or type unknown

Par **vins2050**, le **26/10/2005** à **17:17**

[size=67:15yxeypv]deterrage de post ...[/size:15yxeypv]

ton lien ne marche plus mais j'en ai d'autre :

<http://www.arnaques.be.tf/>

[http://www.stop-arnaques.com/SA\\_12/inde ... vocats.php](http://www.stop-arnaques.com/SA_12/inde...vocats.php)

pour le premier lien il y a l'annonce douteuse pour la central bank of nigeria  
j'ai déjà reçu plusieurs fois un mail de ce type et même un courrier une fois pour qu'une  
personne te donne des chiffres qui devraient tomber au loto ... lol  
enfin voilà si des personnes sont victimes d'arnaques ils n'ont pas poster ici notre équipe de  
vaillant juristes tentera de vous aider  
d'ailleurs ça pourrait faire l'objet d'une rubrique à part entière peut-être  
essayer de recenser toutes les arnaques sur le net ou autre avec des témoignages  
enfin la je m'égare  
voilà  
++  
Vincent